

ANNEXE EXPLICATIVE POUR LA FORMULATION DES VŒUX LIÉS MOUVEMENT 2023

Si un couple d'enseignants lie ses vœux, l'identifiant du conjoint doit figurer sur la fiche de vœux du participant.

Attention : un vœu lié peut l'être sur un poste mais **ne peut l'être sur un groupe de postes.**

Les vœux peuvent être liés deux 2 façons :

1- de façon unilatérale :

Candidat X		Candidat Y	
Vœux	Vœux conjoint	Vœux	Vœux conjoint
Support A	Support B	Support B	

Candidat X ne pourra obtenir le support A que si Candidat Y obtient le support B.
Candidat Y peut obtenir le support B quel que soit le résultat du mouvement pour Candidat X.

2- de façon stricte :

Candidat X		Candidat Y	
Vœux	Vœux conjoint	Vœux	Vœux conjoint
Support A	Support B	Support B	Support A

Candidat X ne pourra obtenir le support A que si Candidat Y obtient le support B.
Candidat Y ne pourra obtenir le support B que si Candidat X obtient le support A.
Remarque : pour obtenir un **poste double**, le couple doit lier strictement ses vœux.

Attention :

- l'obtention des vœux liés n'est possible que lorsque l'intéressé(e) ayant le plus petit barème arrive aussi sur l'un des postes demandés dans le cadre de cette procédure.

- les enseignants ayant assuré un intérim de direction sur un **poste resté vacant après le mouvement précédent** et inscrits sur la liste d'aptitude, bénéficient d'une priorité absolue sur ce poste s'ils le demandent au mouvement. **Cette priorité absolue n'est pas prise en compte en cas de vœu lié.**

- le non-respect de la procédure empêche l'obtention des vœux liés **mais n'annule pas les vœux qui pourront alors être obtenus à titre individuel, sauf pour les vœux nécessitant une certification non acquise par l'un des candidats.**